

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 4 février 2025

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE BOUCHER Colette, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à BURLLOT David,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- JEGU Josianne donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à BOUZID Nathalie,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à LAVENU DE NAVERAN Hélène,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à BRIENS Pierrick,

SECRETAIRE DE SEANCE : GRIMAULT David

Délibération n°2025-008

Membres en exercice : 35 – Présents : 25 - Absents : 10 – Pouvoirs : 10

AFFAIRES CIVILES ESPACES FRANCE SERVICES PORTAIL EXTRANET DE LA CPAM - CONVENTION D'UTILISATION
--

Le portail Espace Partenaires est un extranet, conçu et développé par la Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM), destiné à l'usage des France Services, et facilitant les interactions concernant l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de fragilité ou de vulnérabilité qu'il accompagne. Depuis ce portail, les agents France Services de Lamballe-Armor pourront signaler, à la caisse, des personnes qui éprouvent des difficultés dans les démarches d'accès à leurs droits^{et/ou} à leurs soins, et effectuer les démarches courantes, telles que transmettre ou suivre un dossier, signaler une situation de difficulté, demander un rendez-vous pour un assuré, un document concernant un assuré...

Cette convention d'utilisation décrit les engagements des parties relatifs à l'usage d'Espace Partenaires.

Considérant le projet de convention entre Lamballe-Armor et la CPAM des Côtes d'Armor, transmis aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ACCEPTE le partenariat avec la CPAM,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 13 FEV. 2025

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

Dela transmission en Préfecture le 17 FEV. 2025

De la publication le

17 FEV. 2025